

Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Collège du 23/03/2012



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 23 mars 2012

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 23 mars 2012, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Fin du vide juridique autour des « Maisons d'hébergement » à Liège : adoption d'un règlement communal
- Je Cours Pour Ma Forme (5ème session printemps). « Chaque semaine, donnez rendez-vous à votre santé ! »

Fin du vide juridique autour des « Maisons d'hébergement » à Liège : adoption d'un règlement communal

M. Benoit Drèze, Echevin des Services sociaux, de la Famille et de la Santé, a fait au Collège communal une déclaration relative à l'adoption d'un règlement communal sur les Maisons d'hébergement.

Sur proposition de M. Benoit Drèze, Echevin des Services sociaux, de la Famille et de la Santé, le Collège communal a adopté un « Règlement de police et d'administration relatif aux établissements d'hébergement accueillant sans durée limitée des personnes en difficultés sociales prolongées ». Ce règlement est à l'ordre du jour du Conseil communal du 26 mars 2012.

Créées à l'initiative de personnes privées, certaines structures d'hébergement accueillent des personnes de 18 à 60 ans, le plus souvent très précarisées et présentant des problèmes d'ordre psychologique, voire psychiatrique, et ce pour une durée non limitée dans le temps. Ces structures sont reprises sous l'appellation « Maisons d'hébergement de longue durée ».

La Ville de Liège compte quatre institutions de ce type sur son territoire, pour un total de 160 personnes :

- « Le Bien-être » - rue Douffet ;
- « Les Blés d'or » - rue Jules Cralle ;
- « L'Eau vive » - Quai Churchill ;
- « La Villa blanche » - Quai du Longdoz.

Leur utilité publique est indéniable car elles offrent des possibilités d'hébergement et d'accueil, moyennant paiement de frais de séjours, à un public ne pouvant être accueilli dans les établissements agréés par la Région wallonne.

En l'absence d'agrément de la Région wallonne, pouvoir compétent en la matière, ces structures ne sont, dès lors, soumises à aucun cadre légal.

Depuis 2007, M. Benoit Drèze, Echevin des Services sociaux, de la Famille et de la Santé a interpellé les ministres wallons successifs de l'Action sociale (Madame Christiane Vienne, Monsieur Didier Donfut et Madame Eliane Tillieux) afin de trouver conjointement une solution pour combler ce vide juridique. Le souhait étant que la Région wallonne légifère sur cette matière, en vain pour l'instant.

Par ailleurs, il a été constaté par les services communaux (le Service social communal, le Service de Sécurité et Salubrité Publiques,) et le CPAS que très souvent, ces établissements présentaient des déficiences sur le plan de la sécurité, de la salubrité, de l'hygiène et de l'encadrement social.

Suite à ce constat, à l'initiative de M. Benoit Drèze, un groupe de travail technico-juridique s'est mis en place dès juin 2010 au sein de la Ville de Liège, sous l'égide du Secrétaire communal adjoint, M. Serge Mantovani, réunissant des représentants du Service social communal, du Service de Sécurité et Salubrité Publiques (SSSPP), du Service juridique, du Service communal du Logement, du CPAS et du Bureau de Police Administrative (BPA).

Ce groupe a travaillé de concert afin de proposer une réglementation communale adéquate établissant notamment des normes destinées à améliorer non seulement la sécurité et la salubrité de ces établissements mais également la qualité de vie des résidents.

Dorénavant, l'exploitation d'une Maison d'hébergement de longue durée ne pourra intervenir qu'après l'obtention d'un agrément, d'une durée de deux ans, délivré par le Collège communal établi sur base notamment d'un rapport du SSSP ainsi que d'un rapport des Services sociaux attestant du bien-être des résidents et de la volonté de l'établissement de mettre en œuvre un projet de vie destiné à contribuer au bien-être physique, mental et social des résidents.

Ce règlement entrera en vigueur en date du 1^{er} juin 2012.

Par ailleurs, une aide financière de la Ville pourra être sollicitée pour favoriser le développement de programmes psycho-sociaux et/ou de projets visant à améliorer l'intégration des résidents dans le quartier.

De même, une collaboration se met actuellement en place avec un des centres spécialisés, le Centre Hospitalier Notre-Dame des Anges, afin d'accompagner les responsables des établissements concernés à l'application de ce nouveau règlement.

Ce règlement garantira dorénavant une meilleure qualité de vie à des personnes déjà suffisamment fragilisées.



Je Cours Pour Ma Forme (5^{ème} session printemps) « Chaque semaine, donnez rendez-vous à votre santé ! »

M. Fouad Chamas, Echevin de la Jeunesse et des Sports, a fait au Collège communal une déclaration relative à la reprise de l'opération « Je cours pour ma forme ».

Le printemps est bien là et avec les beaux jours, l'envie de se dépenser, de refaire du sport est de retour. C'est pourquoi, le Service des Sports en collaboration avec l'a.s.b.l. « Sport et Santé » proposent des séances de course à pied.

Depuis ce 21 mars et jusqu'au 6 juin 2012, les joggeurs en herbe peuvent s'entraîner trois fois par semaine à Coronmeuse.

Rendez-vous au Parc Astrid tous les mercredis et vendredis à 17h30 et les dimanches à 10h, quai de la Wallonie à 4000 Liège (sur la piste d'athlétisme).

L'inscription est gratuite ! Seuls 4€ sont demandés pour couvrir les frais d'assurance pour l'année.

Selon le slogan « Chaque semaine, donnez rendez-vous à votre santé ! », les séances sont encadrées par les animatrices et les animateurs socio-sportifs du Service des Sports qui enseignent les techniques élémentaires de la course à pied, dans une perspective d'agrément et de respect de l'organisme.

Les participants sont répartis en deux groupes selon leur niveau. Il n'y a pas de limite d'âge, toutes les personnes motivées sont les bienvenues.


Les séances sont décomposées en trois phases primordiales pour le bien-être : un échauffement, un entraînement et des étirements.

Une épreuve finale est proposée en clôture de la saison. Les sportifs aguerris pourront se tester sur une distance de 5 ou de 10 km en fonction de leurs aspirations.

Chaque participant y trouvera son compte grâce à la bonne humeur mais surtout au savoir-faire des animatrices et des animateurs socio-sportifs du Service des Sports.

Renseignements :

 Service des Sports de la Ville de Liege

 04/234 23 09

 www.liege.be/sports/je-cours-pour-ma-forme

